Cet agenda appartient à :

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Ville:	Code postal :
Téléphone :	
Adresse courriel :	
L'élève peut en tout temps avoir accès à se horaire et son profil en accédant au portail suivante : www.cskamloup.qc.ca (section élève	de la Commission scolaire à l'adresse
En cas d'urgend	ce, contactez :
En cas d'urgend	•
9	Lien avec l'élève :
Nom :	Lien avec l'élève :Travail :



2020-2021





Point de services de Saint-Pascal École Marguerite-Bourgeois

555, rue Hudon, C.P. 9 Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0 Téléphone : 418 856-7040 Télécopieur : 418 492-5683

Point de services de Rivière-du-Loup École Thibaudeau

30, rue Delage

Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3N8

Téléphone : 418 862-8277 Télécopieur : 418 867-1538

Point de services de La Pocatière École Saint-Charles

801, 6e Avenue

La Pocatière (Québec) G0R 1Z0 Téléphone : 418 856-1446 Télécopieur : 418 856-1269

cea@cskamloup.qc.ca



HORAIRE DES COURS PAR POINT DE SERVICES

Rivière-du-Loup	Saint-Pascal	La Pocatière
Avant-midi	·	·
8 h 30 à 10 h	8 h 50 à 10 h 20	8 h 45 à 10 h 15
Pause	Pause	PAUSE
(10 н à 10 н 15)	(10 н 20 à 10 н 30)	(10 н 15 à 10 н 30)
10 h 15 à 11 h 45	10 h 30 à 12 h	10 h 30 à 12 h
Après-midi		
12 h 45 à 14 h 15	13 h à 14 h 20	13 h à 14 h 20
Pause	Pause	PAUSE
(14 н 15 à 14 н 30)	(14 H 20 à 14 H 30)	(14 H 20 à 14 H 35)
14 h 30 à 16 h	14 h 30 à 15 h 40	14 h 35 à 15 h 45
SOIRÉE		
18 h 30 à 20 h 30		

HORAIRE DES EXAMENS PAR POINT DE SERVICES

Rivière-du-Loup	Saint-Pascal	La Pocatière
Jour: Les mardis et les vendredis entre 9 h et 12 h au local R- 06	<u>Jour</u> : Les jeudis entre 9 h et 12 h	Jour: Les mardis et les jeudis entre 9 h et 12 h
En soirée: Entre 18 h 30 et 21 h 30 selon les besoins au local R-06		

Mot de bienvenue

L'équipe du Centre d'éducation des adultes est heureuse de vous accueillir dans son environnement où la réussite de l'élève est la priorité de tous.

En décidant de vous inscrire à notre centre, vous faites le **choix** de réaliser votre projet professionnel. Par le fait même, vous devenez responsable de cet **engagement** et acceptez de fournir les **efforts** pour atteindre votre objectif de formation. Ce choix et cet engagement seront à renouveler tout au long de votre formation au Centre d'éducation des adultes.

Notre projet pédagogique repose sur la conviction que chaque être humain est responsable de ses choix.

Voici donc les principales valeurs portées par l'équipe :

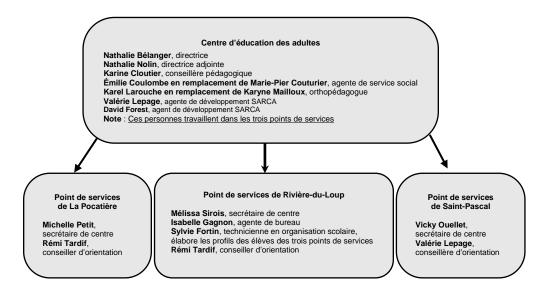
Respect - Ouverture - Différenciation - Rigueur - Collaboration

Pour vous aider, une tutrice ou un tuteur vous sera désigné dès votre arrivée, vous offrant ainsi un suivi personnalisé, supporté par des professionnels.

Enfin, nous travaillons dans un climat pacifique et croyons que la communication est le meilleur moyen de régler les conflits.

Bienvenue chez nous et nous vous souhaitons une belle année scolaire!

L'organigramme



CALENDRIER TRIENNAL

2020			
JANVIER Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	FÉVRIER Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29	MARS Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	AVRIL Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
MAI Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam	Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	JUILLET Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	AOÛT Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam
SEPTEMBRE Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	OCTOBRE Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam	NOVEMBRE Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	DÉCEMBRE Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
2021			
JANVIER Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24/31 25 26 27 28 29 30	FÉVRIER Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	MARS Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	AVRIL Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam
MAI Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23/30 24/31 25 26 27 28 29	Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	JUILLET Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	AOÛT Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
SEPTEMBRE Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	OCTOBRE Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24/31 25 26 27 28 29 30	NOVEMBRE Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	DÉCEMBRE Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
2022			
Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam	FÉVRIER Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	Mar Mar	AVRIL Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
MAI Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	JUIN Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	JUILLET Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24/31 25 26 27 28 29 30	AOÛT Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
SEPTEMBRE Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	OCTOBRE Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23/30 24/31 25 26 27 28 29	NOVEMBRE Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	DÉCEMBRE Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

Le fonctionnement du centre

L'enseignement-apprentissage individualisé se situe dans un modèle d'organisation à entrées périodiques et à sorties variables.

Le Centre favorise la « prise en charge » par l'élève de sa propre formation. C'est pourquoi la principale approche pédagogique utilisée est individualisée.

Toutefois, comme les besoins et modes d'apprentissage des élèves sont variés, d'autres approches sont mises en place pour soutenir les apprentissages des élèves et tenir compte des derniers développements des recherches sur l'apprentissage.

Vous trouverez donc à l'horaire du Centre des périodes d'enseignement magistral, de travail coopératif, de recherches informatiques, etc.

L'acte d'enseigner, étant le catalyseur de l'acte d'apprendre, s'exerce en tenant compte et en s'adaptant aux besoins et caractéristiques des élèves.

La personne qui s'inscrit en formation doit se préparer à :

- Définir ses buts;
- Travailler souvent individuellement;
- Se donner une méthode de travail;
- Planifier ses échéanciers;
- S'autodiscipliner;
- Utiliser les ressources humaines et matérielles offertes au centre;
- S'adapter aux contraintes nécessitées par les limites organisationnelles.



L'élève a un cheminement scolaire qui lui est propre, un profil personnel, un suivi individuel et un horaire adapté au but professionnel.

Liste obligatoire du matériel scolaire pour 2020-2021

FRANÇAIS	MATHÉMATIQUE	ANGLAIS
Crayons Gomme à effacer Cahier ligné Feuilles lignées Cartable	Crayons Gomme à effacer Cahier ligné Cahier quadrillé Calculatrice Ensemble de géométrie Règle graduée (cm et po)	Crayons - surligneurs Gomme à effacer Cahier ligné Feuilles lignées Écouteurs (suggérés)

1. TUTEUR

Dès sa première journée, l'élève se verra attribuer un tuteur comme responsable de suivi. Cette personne assure un suivi constant et est la première référence pour l'élève.

2. ADRESSE COURRIEL DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Afin d'établir une communication efficace en tout temps avec l'élève, ce dernier doit garder actif son adresse de courriel de la commission scolaire et prendre régulièrement ses messages.

3. CARTE ÉTUDIANTE

Une carte étudiante est émise pour chaque élève et il est obligatoire de l'avoir en sa possession en tout temps. Elle sera exigée pour l'emprunt de livres à la bibliothèque, pour l'accès à la salle d'examen ainsi que pour l'utilisation d'outils technologiques.

4. HORAIRE

L'élève effectue son choix d'horaire lors de son inscription et détermine son nombre d'heure de fréquentation. Nous rappelons qu'une fréquentation temps plein (15 h et plus) est recommandée pour l'atteinte de son objectif de formation. Un changement d'horaire doit se faire avec le tuteur et le secrétariat doit être avisé une semaine à l'avance.

5. PROFIL ET ÉCHÉANCIER

Tout élève doit fournir les efforts nécessaires afin de respecter l'échéancier inscrit sur son profil de formation. Ce profil a été établi lors de la rencontre avec le conseiller en orientation.

6. LES ABSENCES – RÈGLEMENTS

6.1 LES ABSENCES

- **6.1.1** L'élève a l'obligation d'assister à tous les cours prévus à son horaire.
- 6.1.2 Une absence de cinq (5) jours consécutifs est considérée comme un abandon et l'élève devra rencontrer la direction avant de retourner en classe.
- **6.1.3** Sur une période de quatre (4) semaines, dès que les absences cumulées dépassent 10 % du rythme de fréquentation, une analyse du dossier de l'élève sera faite par la direction en collaboration avec les enseignants et une suspension de dix (10) jours pourra s'appliquer.

6.1.4 Si l'élève dépasse le 10 % une seconde fois au cours de la même année scolaire, une suspension de dix (10) jours se fera automatiquement. Lors de son retour, l'élève réintégrera ses cours sans absence possible et pourra même revenir sous condition.

Ce règlement s'applique pour une fréquentation de 12 heures et plus et pour les élèves de jour seulement.

Pour vous aider à calculer votre banque d'absences, voici la méthode de calcul :

Procédure du calcul de la banque d'absences : heures fréquentées dans le mois x 0.1

L'élève peut en tout temps avoir accès à ses résultats, sa banque d'absences, son horaire et son profil en accédant au portail de la Commission scolaire à l'adresse suivante : www.cskamloup.qc.ca (section élève)

6.2. PONCTUALITÉ (RETARDS, DÉPARTS, SORTIES)

L'élève doit être à l'heure en classe à chaque période prévue à son horaire.

Durant les périodes de cours, la circulation à l'extérieur des ateliers doit être autorisée par l'enseignante ou l'enseignant.

Tout retard ou départ hâtif est inclus dans la banque d'absences. De plus, pour des retards ou des départs hâtifs répétitifs, l'équivalent d'une période peut être enlevé (soustrait) à la banque de l'élève.

Les seuls retards autorisés sont ceux occasionnés par les utilisatrices et utilisateurs du transport scolaire.

7. CLIMAT DANS LES CLASSES

Le personnel enseignant est en autorité sur tous les élèves, en tout temps. Il peut prendre les moyens jugés nécessaires afin de maintenir le climat de travail et le bon ordre dans la classe et le centre.

8. TÉLÉPHONE INTELLIGENT ET MÉDIAS SOCIAUX

Le téléphone intelligent est interdit en classe et dans les bureaux de consultation. Les enseignants et autres personnels se réservent le droit de saisir un appareil. La direction peut, dans les cas jugés nécessaires, appliquer des sanctions disciplinaires. Toute photo ou vidéo prise à l'insu des personnes est interdite dans le Centre. Le tout est considéré comme un acte criminel.

9. LOI VISANT À LUTTER CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Violence : Manifestation de force (verbale, écrite, physique, psychologique, sexuelle)

exercée sur un individu dans le but de faire tort, de blesser ou de dominer.

Intimidation: Paroles ou gestes à caractère répétitif dans un contexte d'inégalité ayant

pour effet d'engendrer un sentiment de détresse chez la victime en la plaçant

à l'écart ou en la persécutant.

L'élève doit adopter un comportement empreint de civisme et de respect envers le personnel de la commission scolaire ainsi qu'envers ses pairs. Il doit contribuer à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire. À cette fin, il est tenu de participer aux activités de l'école qu'il fréquente concernant le civisme et la lutte contre l'intimidation et la violence. (LIP art 18.1)

La direction de l'école peut suspendre un élève lorsqu'il estime que cette sanction disciplinaire est requise pour mettre fin à des actes d'intimidation ou de violence ou pour contraindre l'élève à respecter les règles de conduite à l'école. (LIP art 96.27)

La commission scolaire veille à ce que chacune de ses écoles offre un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire de manière à ce que tout élève qui le fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence. (LIP 210.1)

10. BOISSONS, DROGUES ET ARMES

L'usage et le commerce des drogues ou des boissons alcoolisées sont interdites dans le Centre et lors des activités à l'extérieur et deviennent des causes de suspension qui peuvent aller jusqu'à l'expulsion. La possession de drogue entraine immédiatement un signalement aux autorités policières.

Une suspension temporaire sera imposée à l'élève que l'on juge inapte à suivre ses cours et une rencontre avec la direction devra se faire pour le retour en classe.

De plus, interdiction formelle pour toute personne sur les propriétés du Centre d'avoir en sa possession une arme, sous quelque forme que ce soit, ou une imitation de celle-ci. Ceci est aussi une cause de suspension qui peut aller jusqu'à l'expulsion et un signalement est fait aux autorités policières.

11. USAGE DU TABAC ET CIGARETTE ÉLECTRONIQUE

L'usage du tabac, du cannabis et de la cigarette électronique est interdit sur tous les terrains mis à la disposition des points de services et ce, en tout temps. Un tel usage contrevient aux règles de fonctionnement du centre et est passible d'un avertissement, pour une première infraction, et d'une sanction plus sévère allant jusqu'à l'expulsion, en cas de récidive.

L'amende pour une personne prise à fumer dans un endroit où il est interdit de le faire est de 250 \$ minimum et de 750 \$ maximum. Ces amendes doublent en cas de récidive.

12. BRIS DE MATÉRIEL

L'élève qui brise le matériel mis à sa disposition devra en assumer les frais de réparation ou de remplacement.

13. VOL

Le Centre n'est pas responsable des vols et pertes de biens personnels. Une suspension automatique sera imposée à tout élève qui s'approprie du matériel de façon illégale. Des poursuites judiciaires pourront également être intentées.

14. AVIS DISCIPLINAIRE

L'élève qui contrevient aux règlements recevra un avis écrit, devra le signer et ainsi s'engager à le respecter. Un deuxième avis entrainera une suspension du Centre pour une période minimale de dix (10) jours.

15. HABILLEMENT

La tenue vestimentaire doit être propre et convenable. Culottes courtes, camisoles à fines bretelles, casquettes, tuques, capuchons sont interdits pendant les heures de classe. De plus, tout vêtement et accessoire représentant une incitation à la violence ou une publicité discriminatoire ou tendancieuse sera interdit dans le Centre.

16. RESPECT ET LANGAGE

L'élève doit éviter de blasphémer. Un langage et un comportement respectueux envers les personnes côtoyées dans les cours et partout dans le Centre doivent être adoptés.

17. CAFÉ, GRIGNOTAGE...

Il est interdit de manger en classe. Il est permis de manger et de consommer café et boissons non alcoolisées seulement à l'intérieur des espaces prévus à cette fin. Nous interdisons les boissons énergisantes pour le bien de votre santé.

Il est interdit de consommer tout breuvage ou toute nourriture dans les laboratoires informatiques, de sciences et près des ordinateurs en classe.

18. TRANSPORT

L'accès aux autobus scolaires est un <u>privilège limité</u>. Il dépend du nombre de places disponibles sur le circuit emprunté. Lorsqu'il n'y a pas de service de transport scolaire, l'élève doit prévoir son moyen de transport. De plus, l'élève adulte doit obligatoirement respecter les règles des écoles secondaires en ce qui concerne la présence sur leur terrain et au niveau du transport.

19. STATIONNEMENT

Des consignes précises sont données lors de l'accueil. Les élèves qui viennent au Centre en automobile doivent stationner leur véhicule uniquement dans les endroits autorisés.

20. FRAIS POUR AUTRES SERVICES

Les frais pour autres services sont payables avant l'entrée en formation et ils ne sont pas remboursables. Les manuels scolaires sont payables lorsque requis.

21. CALENDRIER ET CONGÉS

Les dates de congés sont inscrites au calendrier scolaire. Ce calendrier est différent de celui du secteur des jeunes.

22. TEMPÊTE

Rendez-vous sur le site de la commission scolaire (<u>www.cskamloup.qc.ca</u>) et cliquez sur la rubrique «**Info-Fermeture**».

Les décisions sont prises par secteur, ce qui veut dire que les cours peuvent être suspendus à Rivière-du-Loup et donnés à La Pocatière et à Saint-Pascal. De plus, lorsque les conditions météorologiques se sont améliorées, les cours peuvent avoir lieu en soirée même s'ils ont été suspendus durant la journée.

À cet effet, un message sera laissé sur la boîte vocale du Centre à compter de 15 h 00 pour les cours en soirée.

Écoutez attentivement les avis qui sont émis par les stations radiophoniques locales.

23. RÈGLEMENTS POUR L'UTILISATION DES OUTILS TECHNOLOGIQUES

- Demandez l'autorisation de l'enseignant pour utiliser l'ordinateur en classe;
- Un usage illégal d'Internet est prohibé : utiliser des informations obscènes, odieuses, ségrégationnistes, racistes, violentes ou participer à des activités y ayant trait est aussi prohibé;
- 3. Il est interdit d'installer des logiciels ou un quelconque outil sur les ordinateurs;
- Il est interdit de clavarder (de « chater » chat : discussion en direct), sauf lors de projets pédagogiques spécifiques;
- Il est interdit de faire du piratage ou du vandalisme. Il faut respecter la propriété des autres et ne pas essayer d'accéder frauduleusement aux fichiers des autres utilisateurs, ainsi qu'au réseau sans fil;
- Le Centre et la Commission scolaire ne sont pas responsables des matériaux ou du matériel récupéré sur Internet par l'élève ou un parent;
- 7. Ne pas utiliser Internet dans un but commercial;
- 8. Éviter de communiquer des renseignements personnels tels que son nom, son adresse ou son numéro de téléphone, sans d'abord avoir la certitude de l'interlocuteur ou de l'interlocutrice. En cas de doute, ne pas s'identifier;
- Ne pas utiliser les ordinateurs pour écouter de la musique ou des vidéos en ligne si ce n'est pas dans le cadre de votre cours;
- 10. Pour emprunter un ordinateur portable ou une tablette disponible dans une armoire ou un chariot, vous devez laisser votre carte étudiante dans l'espace correspondant à l'appareil pris sans quoi, il n'est pas possible d'emprunter le matériel.

Les règles en salle d'examens

Étant donné la formule d'enseignement individualisé, la majorité des évaluations s'effectue en salle d'examens.

1. GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Un nouvel élève doit obligatoirement fournir une carte d'identité lorsqu'il se présente en salle d'examens.
- 1.2 Avant de se présenter en salle d'examens, l'élève doit avoir réussi, selon les exigences du programme et du personnel enseignant, les activités d'apprentissage préparatoires à l'évaluation du sigle.
- 1.3 Il existe deux conditions pour la réussite d'un code de cours :
 - Avoir complété l'ensemble des objectifs;
 - Avoir atteint le seuil de réussite exigé par le Ministère, soit 60 %.
- 1.4 Les examens sont la propriété du Ministère. Ils ne peuvent en aucun moment être commentés, révisés avec l'élève ou remis à ce dernier.

2. INSCRIPTIONS AUX EXAMENS:

- 2.1 Étapes pour s'inscrire :
 - 2.1.1 Avoir réussi les activités d'apprentissage préparatoires à l'évaluation du sigle.
 - 2.1.2 Faire compléter par un membre du personnel enseignant une commande d'examen;
 - 2.1.3 Acheminer sa commande d'examen au bon endroit et dans le délai prévu, selon la procédure établie dans chaque point de services;
 - 2.1.4 Réserver sa place en salle d'examens sur le babillard prévu à cet effet.
- 2.2 L'élève qui ne se présente pas à la salle d'examens doit aviser le Centre et prendre entente avec le personnel enseignant concerné au sujet de cet examen. Un délai peut lui être imposé avant de pouvoir se présenter de nouveau.

3. LOCAUX ET MATÉRIEL D'EXAMENS

- 3.1 Le local de la salle d'examens est identifié sur la feuille de réservation affichée.
- 3.2 Chaque élève apporte uniquement les instruments suivants :
 - · Crayons aiguisés;
 - Gomme à effacer;
- 3.3 Le Centre fournit le matériel suivant :
 - Feuilles de brouillon ou quadrillées;
 - Écouteurs et lecteurs audio et vidéo:
 - Ensemble de géométrie;
 - · Dictionnaires et grammaires;
 - Calculatrice à affichage numérique et scientifique.

4. HORAIRE DE LA SALLE D'EXAMENS

- 4.1 La première présence est prise en classe. L'élève avise le personnel enseignant de son départ pour la salle d'examens.
- 4.2 À la fin de ses examens, la personne responsable de la surveillance signe à l'élève un billet indiquant l'heure de son départ. Ce dernier est remis au personnel enseignant de son cours lors de son retour en classe.
- 4.3 L'élève consulte l'horaire affiché en vigueur pour connaître les jours et les soirs d'examens.

Rivière-du-Loup	Saint-Pascal	La Pocatière
<u>Jour</u> :	<u>Jour</u> :	<u>Jour</u> :
Les mardis et les	Les jeudis entre	Les mardis et les jeudis entre
vendredis entre	9 h et 12 h	9 h et 12 h
9 h et 12 h au local R-06		
En soirée :		
Entre 18 h 30 et 21 h 30		
selon les besoins au		
local R-06		

5. PASSATION DES EXAMENS

- 5.1 L'élève s'assure d'être à l'heure pour avoir le temps de faire son examen selon ce qui est prescrit par le Ministère.
- 5.2 L'élève dépose, à l'endroit prévu, tous les objets qu'elle ou qu'il a en main tels que sac à main, porte-documents, volumes, feuilles, étuis à crayons, téléphone, etc.
- 5.3 Les casquettes, capuchons et manteaux sont interdits à la salle d'examens dans tous les points de services.
- 5.4 Il est strictement DÉFENDU d'avoir ou d'apporter tout matériel interdit dans la salle d'examens. Cela sera considéré comme de la tricherie. (VOIR 5.11)
- 5.5 Il est formellement interdit aux élèves d'avoir en leur possession tout appareil électronique (montre intelligente, baladeur numérique, téléphone intelligent, etc.) qui permet de naviguer sur Internet, de traduire des textes, de créer ou d'enregistrer des données, ou de transmettre ou de recevoir de l'information et des communications. Tout élève qui contrevient au règlement doit être expulsé de la salle d'examens et déclaré coupable de plagiat. (VOIR 5.11)
- 5.6 L'élève identifie sa copie d'examen.
- 5.7 Il est strictement interdit de communiquer avec tout autre élève. Le silence est de rigueur.
- 5.8 AUCUN BROUILLON ne doit entrer ni sortir de la salle d'examens.
- 5.9 Des places sont assignées aux personnes devant utiliser des lecteurs audio et vidéo ou des ordinateurs.

- 5.10 Si l'élève découvre une erreur dans le questionnaire ou si sa copie est en piètre état, il lui faut en aviser immédiatement la personne responsable de la surveillance.
- 5.11 Toute forme de tricherie ou tout manquement au règlement interne de la salle d'examens entraine l'expulsion immédiate de l'élève. L'élève se voit automatiquement attribuer un échec (résultat « 0 ») pour ce cours. Il n'y aura ni consultation, ni correction de cet examen et, le cas échéant, l'élève devra reprendre toutes les parties de l'épreuve du cours concerné. L'élève fautif sera suspendu du Centre et de la salle d'examens pour une période de dix (10) jours.
 - Dans le cas du TDG et du TENS, l'élève se voit automatiquement attribuer un échec et la reprise de l'ensemble des parties est autorisée un (1) an plus tard.
- 5.12 Lorsque l'élève a complété et révisé son examen, ses feuilles de brouillon, tout le matériel fourni par le Centre ainsi que sa copie d'examen doivent être remis à la personne responsable de la surveillance.
- 5.13 L'élève ne peut sortir du local, même entre deux examens. Dès que tous ses examens prévus sont complétés, il lui est possible de quitter la salle d'examens en silence.

6. CORRECTION

- 6.1 L'élève ne peut exiger son résultat qu'après un délai de 5 jours ouvrables auprès du personnel enseignant.
- 6.2 Le seuil de réussite est de 60 %.

7. REPRISE D'EXAMENS EN CAS D'ÉCHEC

- 7.1 Le contenu d'un examen ne doit jamais être révisé avec l'élève après la séance d'examens;
- 7.2 L'enseignant signe l'autorisation d'une reprise uniquement pour l'élève dont les nouveaux acquis en justifient la demande;

8. COMMUNICATION DES RÉSULTATS

- 8.1 Le personnel enseignant responsable inscrit le résultat sur le bulletin de commande et le remet à l'élève dans un délai maximum de 5 jours ouvrables.
- 8.2 Le Ministère postera à l'adresse de l'élève un relevé des apprentissages officiels des études poursuivies.

9. DEMANDE DE RÉVISION DE NOTES

L'élève qui est insatisfait d'un résultat peut demander une révision de sa note au cours des 30 jours suivant la date de passation de l'examen. Cette demande doit être acheminée par écrit à la direction.

10. RÉINSCRIPTION À UN SIGLE RÉUSSI

La réinscription à un sigle réussi est une mesure exceptionnelle.

L'élève désirant augmenter son résultat pour satisfaire à une exigence d'admission à un programme d'études peut se présenter à une reprise aux conditions suivantes :

- 10.1 Aucune réinscription n'est possible pour un niveau déjà réussi au secteur «jeune» ou si un D.E.S. est déjà émis;
- 10.2 L'élève doit justifier cette demande de réinscription, par écrit, à la direction;
- 10.3 L'élève devra <u>reprendre la ou les parties ayant affecté la note globale à la baisse OU</u> <u>l'ensemble des parties de l'évaluation du cours</u>;
- 10.4 Le nombre de réinscriptions est limité à un (1);
- 10.5 Des frais de 10 \$ pour chaque crédit seront demandés à un élève non inscrit au Centre au moment de la demande;
- 10.6 Pour un sigle dont l'épreuve comporte plusieurs parties, si le résultat obtenu à l'une des parties lors de la reprise est inférieur au résultat déjà consigné, seul le plus élevé des deux sera retenu dans le calcul de la note globale à transmettre.

Services offerts aux élèves

SERVICES PROFESSIONNELS

Conseillère ou conseiller d'orientation :

Différents services sont offerts par votre conseillère ou votre conseiller d'orientation (CO) tels que l'évaluation de votre dossier scolaire, une démarche d'orientation, obtenir de l'information scolaire et professionnelle, obtenir de l'aide pour compléter une demande d'admission à un programme de formation ou pour les prêts et bourses ou entreprendre une démarche de reconnaissance des acquis (TENS, TDG, Prior Learning).

Plus spécifiquement, les rencontres avec votre CO vous permettent de recevoir un service personnalisé au cours desquelles il évalue votre parcours de formation, vos différentes expériences personnelles et professionnelles ainsi que l'ensemble de vos ressources personnelles. Au besoin, différents outils sont utilisés, tels que des tests psychométriques, afin de mieux comprendre vos intérêts, aptitudes et traits de personnalité dans le but de clarifier la personne que vous êtes et ainsi, clarifier votre projet de formation, votre projet de carrière.

Agente ou agent de travail social :

L'agente de service social, en milieu scolaire, contribue à l'élaboration et la mise en place d'ateliers de prévention, promotion et sensibilisation selon les besoins dépistés dans le milieu scolaire et selon l'intérêt des élèves.

Elle planifie et effectue aussi des entrevues individuelles et téléphoniques avec les élèves qui présentent des difficultés personnelles, scolaires, familiales et/ou sociales dans l'optique de l'aider à maintenir sa motivation scolaire. Également, celle-ci soutient les enseignants ainsi que les autres intervenants scolaires afin de mieux répondre aux besoins de l'élève.

Orthopédagogue:

Les services d'une orthopédagogue professionnelle sont aussi disponibles gratuitement. L'orthopédagogue pourra évaluer avec vous les besoins en lien avec des difficultés qui peuvent survenir en cours de formation ou valider les besoins et mesures d'aide déjà mis en place dans votre école antérieure.

Le suivi en orthopédagogie est volontaire et peut être de courte durée pour des difficultés spontanées ou de longue durée en fonction de la nature de la difficulté observée.

L'objectif lorsqu'un suivi est mis en place en orthopédagogie est de permettre de démystifier les obstacles qui ont rendu les apprentissages plus difficiles pour développer des moyens de contourner ses difficultés pour arriver à ses objectifs.

LA VIE ÉTUDIANTE

Au début de l'année scolaire, les élèves ont la possibilité de se joindre à divers comités de participation à la vie étudiante de leur centre :

- le conseil d'établissement, organisme regroupant divers partenaires concernés par l'éducation, s'adjoint 3 élèves adultes (un ou une par point de services). Ses fonctions et pouvoirs touchent le plan d'action et la politique d'encadrement du Centre ainsi que la mise en œuvre des programmes d'études, les règles de fonctionnement, l'utilisation des locaux, etc.
- le conseil étudiant est un comité consultatif d'élèves qui s'impliquent activement au développement et à l'amélioration de la vie étudiante dans le Centre. Le conseil recueille les demandes et les suggestions des élèves, entre autres, sur des sujets de conférences, d'ateliers de discussion et d'activités diversifiées.

Enfin, selon les intérêts de chacun, les occasions sont multiples de s'impliquer dans la vie étudiante du Centre : sorties éducatives, activités sportives, conseil des élèves, film, salon des élèves, projet de création artistique, radio étudiante, voyage humanitaire, etc.

La vie étudiante appartient aux élèves. Chacun et chacune peut la rendre dynamique et stimulante.

Nos trois points de services sont reconnus comme Établissement Vert Brundtland (EVB). Un établissement est vert parce qu'il se préoccupe d'environnement. Il est Brundtland parce qu'il réalise des actions touchant le partage, la coopération, l'équité, la solidarité, le respect, la paix et les droits humains, autant de préoccupations majeures rejoignant les quatre valeurs fondamentales du mouvement EVB, soit le respect de l'environnement, la démocratie, la solidarité et le pacifisme.

L'aide-mémoire – Organismes communautaires et ressources pour les élèves

BUDGET ACEF867-85	45	AIDE À
FAMILLE CLSC les Aboiteaux		CLSC CLSC Centre
Ligne-Parents	85 93 18	JOUET Biblioth Biblioth (La Po Joujour
HOMME CLSC les Aboiteaux	42 78 80 30	JUSTIC Centre Consei Aide ju
Tandem Jeunesse (15-25 ans)	02 42	PROBI JEUX La Mor
FEMME CLSC les Aboiteaux	42 49	Narcoti Centre L'Estra Alcooli Alcooli
Le Havre des femmes (maison d'hébergement po femmes victimes de violence)247-76	ur 22	Sans fr
L'Autre toit du KRTB	32 80	Trans-A
Société St-Vincent-de-Paul862-06	49	PRÉVI Centre
AIDE ALIMENTAIRE Carrefour d'initiatives populaires de RDL 867-57 Jardins communautaires		Centre Tel-Je
Moisson Kamouraska371-18		HOMO Gai-Éc
EMPLOI ET FORMATION Projektion 16-35 (St-Pascal)	52 36 14 94 78 04 03 25	SANTE CHRGI Centre CLSC Info-Sc Info-Sc URGEI Service Service Service
COMPTOIRS FAMILIAUX Accueil Partage (comptoir de linge)	08 63	Sûreté Sûreté Sûreté URGE

AIDE À DOMICILE Services KAM-AIDE 856-5636 CLSC les Aboiteaux 856-7000 (poste 6000) CLSC Rivières et Marées 867-2642 Centre d'action bénévole 867-3130
JOUETS/LIVRES Bibliothèque Françoise-Bédard
JUSTICE Centre de justice à proximité du Bas Saint-Laurent Conseil juridique
PROBLÈMES D'ALCOOL, DE DROGUE OU DE JEUX
La Montée
Alcooliques Anonymes (en région) 354-2178 Sans frais
TRANSPORT Trans-Apte inc
PRÉVENTION DU SUICIDE Centre prévention du suicide du KRTB 862-9658 Centre de crise suicide
HOMOSEXUALITÉ Gai-Écoute
SANTÉ 868-1000 Centre hospitalier Notre-Dame-du-Fatima 856-7000 856-7000 CLSC les Aboiteaux 856-7000 CLSC Rivières et Marées 867-2642 Info-Santé 811 (poste 1) Info-Social 811 (poste 2)
URGENCE Service d'incendie de St-Pascal

			FRANÇAIS				
Niveau	Unités	Code de cours	Titre du cours	Écouter	Parler	Lire	Écrire
Drácocopairo	4	FRA-P105-4	Communications et environnement	10 % 30 min	10 % 2-5 min	45 % 90 min	35 % 120 min
riesecolidalle	4	FRA-P107-4	Communications et monde du travail	10 % 30 min	10 % 2-5 min	35 % 90 min	45 % 120 min
,	4	FRA-1103-4	Vers une langue partagée	20 % 75 min		40 % 75 min	40 % 120 min
7	2	FRA-1104-2	Vers de nouveaux horizons	25 % 75 min	25 % 3-5 min	50 % 75 min	
·	4	FRA-2101-4	Vers une communication citoyenne	10 % 75 min	10 % 4-6 min	40 % 75 min	40 % 120 min
7	2	FRA-2102-2	Communications et littérature québécoise			50 % 75 min	50 % 120 min
	1	FRA-3101-1	Découvrir des personnages intéressants			100 % 150 min	
	2	FRA-3102-2	Partager des souvenirs				100 % 180 min
·	1	FRA-3103-1	Décoder l'information et la publicité			100 % 150 min	
n	1	FRA-3104-1	Informer et exercer une influence				100% 180 min
	1	FRA-3105-1	Interpréter et apprécier le texte engagé		100 % 10-13 min		
	2	FRA-3106-2	Explorer des œuvres de fiction			55 % 150 min	45 % 180 min
	2	FRA-4101-2	Découvrir le roman québécois			65 % 3 180 min	35 % min
	1	FRA-4102-1	Faire le récit d'une page d'histoire				100 % 180 min
4	1	FRA-4103-1	S'initier à l'analyse de l'information		100 % 10-15 min		
	2	FRA-4104-2	Recourir à l'analyse pour traiter un sujet			70 % 150 min	30 % 180 min
	2	FRA-5201-2	Défendre des idées		45 % 15 min	55 % 150 min	
	1	FRA-5202-1	Construire une argumentation				100 % 180 min
ĸ	2	FRA-5203-2	S'initier à la critique littéraire			55 % 180 min	45 % 180 min
	1	FRA-5204-1	Explorer l'univers poétique			55 % 90 min	45 % 180 min
	2	FRA-5132-2	Autocorrection pour des textes sans fautes (optionnel)				100 % 120 min

			FRANCISATION				
Niveau	Unités	Code de cours	Titre du cours	co	PO	αέ	PÉ
1	2	LAN-1019-2	Des mots pour se présenter	40 % 10 min	30 %	15 %	, 15 % 20 min
2	4	LAN-2029-4	Des mots de tous les jours	40 % 20 min	30 % 20 min	15 % 45 min	15 % 30 min
3	9	LAN-3039-6	Des propos au quotidien	35 % 20 min	30 % 20 min	20 % 60 min	15 % 30 min
4	00	LAN-4049-8	Des propos sur des thèmes familiers	30 % 30 min	30 % 20 min	20 % 60 min	20 % 30 min
5	o	LAN-4059-8	Des discours simples et organisés	30 % 30 min	30 % 30 min	20 % 60 min	20 % 60 min
9	8	LAN-5069-8	Des discours détaillés et structurés	25 % 45 min	30 % 25 min	25 % 75 min	20 % 75 min
7	10	LAN-5079-10	LAN-5079-10 Des communications sur des thèmes concrets	25 % 45 min	25 % 25 min	25 % 90 min	25 % 90 min
8	10	LAN-5089-10	LAN-5089-10 Des communications complexes	25 % 45 min	25 % 30 min	25 % 90 min	25 % 120 mir

			ANGLAIS				
Niveau	Unités	Code de cours	Titre du cours	Listening	Reading	Writing	Oral interaction
Présecondaire	4	ANG-P101-4	Opening New Doors		30 % 30 min	25 % 30 min	45 % 2 to 3 min
1	4	ANG-1101-4	Satisfying Consumer Needs		30 % 45 min	30 % 45 min	40 % 2 to 3 min
2	4	ANG-2101-4	Establishing Connections	10 % 45 min	20 % 45 min	30 % 45 min	40 % 2 to 3 min.
	2	ANG-3101-2	Joining a Community	40 % - 60 min (Reading or listening)	60 min Flistening)		60 % 4 min minimum
8	1	ANG-3102-1	It's Matter of Taste		40 % 60 min		60 % 4 min minimum
	1	ANG-3103-1	Communicating Information		20 % 8 120 min	80 % min	
	2	ANG-4101-2	Dare to Compare	40 % - 90 min (Reading or listening)	90 min r listening)		60 % 5 min minimum
4	1	ANG-4102-1	Stories		40 % 90 min		60 % 5 min minimum
	н	ANG-4103-1	Expressing Feelings and Opinions		20 % 120 min	80 % min	
	2	ANG-5101-2	Examining Issues		40 % 60 min		60 % 5 min minimum
	1	ANG-5102-1	Suggestions and Advice		40 % 60 min		60 % 5 min minimum
2	1	ANG-5103-1	Influencing Others			20 %	6 80 % 120 min
	1	ANG-5104-1	Writing Skills I (optionnel)			20 %	s 80 % 120 min
	1	ANG-5105-1	Wrinting Skills II (optionnel)			20 %	% 80 % 120 min

	ш	
	_	
	⋛	
	₹	
	⊻	
	ž	
١	뿌	
	Ε	
	₹	

Niv	Niveau	Unités	Code de cours	Titre du cours	Durée de l'examen
		4	MAT-P101-4	Mathématique appliquée aux finances personnelles	150 minutes
Drácoca	Dráchana	3	MAT-P102-3	Temps et espace en mathématique	150 minutes
בופאבר	olidali d	2	MAT-P103-2	Classements ensemblistes et statistiques	150 minutes
		4	MAT-P104-4	Représentations géométriques	150 minutes
		3	MAT-1101-3	Arithmétique appliquée aux finances	150 minutes
	_	3	MAT-1102-3	Étude statistique et probabiliste	150 minutes
C	,	3	MAT-2101-3	Modélisation algébrique	150 minutes
7	7	3	MAT-2102-3	Représentations et transformations géométriques	150 minutes
		2	MAT-3051-2	Modélisation algébrique et graphique	180 minutes
(i)	3	2	MAT-3052-2	Collecte de données	180 minutes
		2	MAT-3053-2	Représentation géométrique	180 minutes
		1	MAT-4151-1	Modélisation algébrique et graphique en contexte général 1	180 minutes
	CST	1	MAT-4152-1	Collecte de données en contexte général	180 minutes
5		2	MAT-4153-2	Représentation géométrique en contexte général 1	180 minutes
1		2	MAT-4271-2	Modélisation algébrique et graphique en contexte fondamental 1	180 minutes
	SN	2	MAT-4272-2	Collecte de données en contexte fondamental	180 minutes
		2	MAT-4273-2	Représentation géométrique en contexte fondamental 1	180 minutes
		2	MAT-5150-2	Optimisation en contexte général	180 minutes
	CST	1	MAT-5151-1	Modélisation algébrique et graphique en contexte général 2	120 minutes
u		П	MAT-5152-1	Modèle de répartition de votes et expérience aléatoire	120 minutes
n		2	MAT-5170-2	Optimisation en contexte fondamental	180 minutes
	S	2	MAT-5171-2	Modélisation algébrique et graphique en contexte fondamental 2	180 minutes
		2	MAT-5173-2	Représentation géométrique en contexte fondamental 2	180 minutes

	ı	ı	
		ļ	
		í	
	1	ζ	
	2	į	
		5	
ĺ	1	;	

litre du cours
INF-5067-1 Traitement de texte, styles et mise en forme
INF-5068-1 Traitement de texte, sections et tableaux
Tableur électronique, bases du calcul et de la mise en forme
Tableur électronique analyse de données

SCIE	Code de
SCIENCE ET TECHNOLOGIE	Titre du cours
	Par

Niveau	2	Unités	Code de	Titre du cours	Partie pratique	Partie théorique
			cinos			
	t	2	SCT-4061-2	SCT-4061-2 Le défi énergétique	40 % / 120 min	60 % / 120 min
	5	2	SCT-4062-2	SCT-4062-2 Les changements climatiques	40 % / 120 min	60 % / 120 min
,		2	SCT-4061-2	SCT-4061-2 Le défi énergétique	40 % / 120 min	60 % / 120 min
4	Ę	2	SCT-4062-2	SCT-4062-2 Les changements climatiques	40 % / 120 min	60 % / 120 min
	ח	2	SCT-4063-2	SCT-4063-2 La mécanisation du travail	40 % / 180 min	60 % / 120 min
		2	SCT-4064-2	SCT-4064-2 Les matières résiduelles	40 % / 120 min	60 % / 120 min

Niveau	Unités	Code de cours	Titre du cours	Partie pratique	Partie théorique	
·	2	CHI-5061-2	Propriétés des gaz et énergie chimique	40 % / 180 min	60 % / 120 min	
n	2	CHI-5062-2	Cinétique et équilibre chimique	40 % / 180 min	60 % / 120 min	

	Partie théorique	60 % / 120 min	60 % / 120 min
	Partie pratique	40 % / 180 min	40 % / 180 min
PHYSIQUE	Titre du cours	Cinématique et optique géométrique	Dynamique et transformation de l'énergie mécanique
	Code de cours	PHY-5061-2	PHY-5062-2
	Unités	2	2
	Niveau	ı	n

BIOLOGIE (Début possible Janvier 2021)

Niveau	Unités	Code de	Titre du cours	Partie pratique	Partie théorique
		cours		anhum danna	an h
L	2	BIO-5070-2	La génétique et ses applications	40 % / 180 min.	60 % / 120 min.
2	2	BIO-5071-2	Reproduction et développement	40 % / 180 min.	60 % / 120 min.

	Durée de l'examen	90 minutes	90 minutes
UNIVERS SOCIAL: HISTOIRE	Titre du cours	HIS-4016-2 Des premières nations à l'union du Haut et du Bas Canada	HIS-4017-2 De la Confédération à nos jours
	Code de cours	HIS-4016-2	HIS-4017-2
	Unités	7	2
	Niveau	,	4

Niveau	Unités	cours	Titre du cours	Durée de l'examen	ımen
	2	HIS-4016-2	Des premières nations à l'union du Haut et du Bas Canada	90 minutes	
4	2	HIS-4017-2	HIS-4017-2 De la Confédération à nos jours	90 minutes	
			UNIVERS SOCIAL : MONDE CONTEMPORAIN		
Niveau	Unités	Code de cours	Titre du cours	Durée de l'examen	ımen
١.	2	SCH-5101-2	SCH-5101-2 Problèmes et enjeux du monde contemporain l	Examen en salle	Prise de parole
n	2	SCH-5102-2	Problèmes et enjeux du monde contemporain II	75 % / 180 minutes 2	25 % / 15 minutes
			UNIVERS SOCIAL: ÉDUCATION FINANCIÈRE		
Niveau	Unités	Code de cours	Titre du cours	Durée de l'examen	ımen
۱,	1	SCE-5101-1	Consommer des biens et des services	100 % / 120 minutes	utes
c	1	SCE-5102-1	Poursuivre des études et intégrer le monde au travail	100 % / 120 minutes	intes
			ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ		
Nine	Ilmita	Code de	The same of the sa	Durée de l'examen	ımen
Miveau	Onnes	cours	וונה מת כסתוא	Questionnaire	Bilan
5	2	APH-5042-2	Vivre en santé	60 % / 180 min	40%

			П						
	Durée de l'examen	Questionnaire	60 % / 90 min		Durée de l'examen	180 min	180 min		Durée de l'examen
	Durée de	C.V. et lettre	40%		Durée de	180	180		Durée de
DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL	The state of the s	Titre du cours	PER-5112-2 À la recherche d'un emploi	SEXUALITÉ	Titre du cours	PER-5201-3 La sexualité dans toutes ses dimensions	Prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS)	PRÉVENTION DES DÉPENDANCES	Titre du cours
	Code de	cours	PER-5112-2		Code de cours	PER-5201-3	PER-5202-2		Code de
	II mile de	Onkes	2		Unités	3	2		Unités
	Ni.	Miveau	5		Niveau	u	n		Niveau

PER-5203-1 Prévention de la dépendance liée aux jeux de hasard et d'argent PER-5204-3 Prévention de la toxicomanie

DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES (D.E.S.) au secteur adulte (A3) Conditions d'obtentions en vigueur à compter du 1er juillet 2010 54 unités de 4e et 5e, dont au moins 20 de 5e secondaire

	Critères d'obtentions	Cours offerts au CE	A Kamouraska-Rivière-du-Loup
		4 ^e secondaire :	5 ^e secondaire :
1°	12 unités de français dont au moins 6 de la 5° secondaire	FRA-4101-2 FRA-4102-1 FRA-4103-1 FRA-4104-2	FRA-5201-2 FRA-5202-1 FRA-5203-2 FRA-5204-1
2°	8 unités d'anglais dont au moins 4 de la 5° secondaire	ANG-4101-2 ANG-4102-1 ANG-4103-1	ANG-5101-2 ANG-5102-1 ANG-5103-1
3°	4 unités de la 4 ^e ou de la 5 ^e secondaire d'UNIVERS SOCIAL	HIS-4016-2 HIS-4017-2	SCH-5101-2 SCE-5101-2 SCH-5102-2 SCE-5102-2
40	8 unités de la 4 ^e ou de la 5 ^e secondaires dans le domaine de la MATHÉMATIQUE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, dont 4 unités en mathématiques	MAT-4151-1 MAT-4152-1 MAT-4153-2 MAT-4271-2 MAT-4272-2 MAT-4273-2 SCT-4061-2 SCT-4062-2 SCT-4063-2 SCT-4064-2	MAT-5150-2 MAT-5151-1 MAT-5152-2 BIO-5070-2 MAT-5170-2 MAT-5171-2 MAT-5173-2 INF-5067-1* INF-5068-1* CHI-5061-2 CHI-5062-2 INF-5070-1* PHY-5061-2 PHY-5062-2

PRÉCISIONS

- Le nombre d'unités de langue d'enseignement et de langue seconde ne peut excéder 36 unités :
- ➤ Les unités acquises au DEP ou ASP sont prises en considération dans le calcul des 54 unités obligatoires ;
- ➤ Le titulaire d'un DEP ou d'une ASP qui a cumulé les unités de la 4° secondaire en français, anglais et mathématique est réputé avoir obtenu les unités d'univers social et de la science et technologie. (De plus, en cumulant les unités de 5e secondaire en français et en anglais, cette personne pourrait se voir reconnaitre un DES) ;
- ➤ L'adulte doit avoir obtenu les unités d'au moins 1 cours de la 4^e ou de la 5^e secondaire dispensé par un centre d'éducation des adultes.
- * Voir les particularités pour le collégial à la page suivante.

Progra	Conditions d'admission Programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales									
1.	Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) au secteur de jeunes ou au secteur des adultes									
	Remarques: le titulaire d'un DES qui n'a pas accumulé le nombre d'unités requis pour les matières suivantes pourrait se voir imposer des activités de mise à niveau :									
	 Langue d'enseignement (français) de la 5e secondaire; Langue seconde (anglais) de la 5e secondaire; Mathématique de la 4e secondaire; Science et technologie ou applications technologiques et scientifiques de la 4e secondaire; Histoire et éducation à la citoyenneté de la 4e secondaire. 									
OU	Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP)									
	Remarques: Le titulaire d'un DEP doit obligatoirement avoir réussi les matières suivantes :									
	 Langue d'enseignement (français) de la 5^e secondaire ; Langue seconde (anglais) de la 5^e secondaire ; Mathématique de la 4^e secondaire. 									
OU										
OU	Détenir une formation jugée équivalente									
	Détenir une formation et une expérience jugées suffisantes par le collège. Le candidat devra avoir interrompu ses études à temps plein pendant une période cumulative d'au moins 24 mois.									
2.	Satisfaire, s'il y a lieu, aux conditions particulières d'admission au programme établies par le ministre (préalables) et par le collège (test, entrevue, audition, etc.).									

CONDITIONS D'ADMISSION

Conduisant au diplôme d'études professionnelles (D.E.P.)

D.E.S. ou tests d'équivalence de niveau de scolarité (T.E.N.S.)

ou

Pour les programmes de 600 à 900 heures

Unités de 3^e sec. complétées :

- En français
- En anglais
- -En mathématiques

ou

Pour les programmes de 900 à 1800 heures

Unités de 4e sec. complétées :

- En français
- En anglais En mathématiques

Ou terminer en concomitance les unités de 4e sec. non complétées

ou

Test de développement général (TDG)

Avoir 18 ans, avoir réussi un préalable spécifique en anglais, en français et en mathématiques selon le programme choisi.

Juin 2018

Agenda 2020-2021

Nom :						_	
Prénom :						_	
Date de naiss	ance :					_	
Date du début	t de fréquentation	on				_	
		Engagom	ont norconnol				
J'ai pris co	nnaissance du l		ent personnel et je m'engage				
Signature	de l'élève		<u>_</u>	ate	-		
Signature de l'eleve			Date				
Signature de l'enseignant(e)				ate			
océdure du ca	alcul de la banq	ue d'absen	ces : heures fr	équentées dans	le mois x 0.1		
Période du _	Période du au			Période du	au _		
Rythme heb	do :h	banque : _	h	Rythme hebdo :h banque :h			
Date de l'absence	Durée de l'absence	Motif	Solde	Date de l'absence	Durée de l'absence	Motif	Solde
		1					
							_
							_
Période du _	au _			Période du _	au _		
Rythme heb	do :h	banque:_	h	Rythme heb	do :l	n banque : _	h
Date de l'absence	Durée de l'absence	Motif	Solde	Date de l'absence	Durée de l'absence	Motif	Solde
	+	_					
							_
	1	1	1				
	+						_
	1	_1		1	1	I	

L'élève peut en tout temps avoir accès à ses résultats, sa banque d'absences, son horaire et son profil en accédant au portail de la Commission scolaire à l'adresse suivante : www.cskamloup.qc.ca (section élève)

Agenda 2020-2021

Γ	-			T						
Période du _	au			Période du au						
Rythme hebdo :h banque :h				Rythme hebdo :h banque :h						
Date de l'absence	Durée de l'absence	Motif	Solde	Date de l'absence	Durée de l'absence	Motif	Solde			
			<u> </u>		T					
			<u> </u>	<u> </u>			<u> </u>			
		 	 		<u> </u>		 			
		 	 	 	+		+			
			 		<u> </u>		†			
				<u> </u>						
Période du _	au			Période du _	au _					
Rythme hebdo :h banque :h				Rythme hebdo :h banque :h						
Date de l'absence	Durée de l'absence	Motif	Solde	Date de l'absence	Durée de l'absence	Motif	Solde			
			<u> </u> '	<u> </u>						
		 	 	 	+	 	+			
		 			 	 	+			
			+		<u> </u>	 	†			
					<u> </u>					
				<u> </u>						
				T						
Période du _	au			Période du au						
Rythme hebdo :h banque :h				Rythme hebdo :h banque :h						
Date de l'absence	Durée de l'absence	Motif	Solde	Date de l'absence	Durée de l'absence	Motif	Solde			
			<u> </u>	<u> </u>						
			<u> </u>	<u> </u>		_				
		 	<u> </u>		 	<u> </u>	+			
		 	-				+			
		 	· 	-	 		+			
			†		 		†			

L'élève peut en tout temps avoir accès à ses résultats, sa banque d'absences, son horaire et son profil en accédant au portail de la Commission scolaire à l'adresse suivante : www.cskamloup.qc.ca (section élève)